

30 avril 2024
031

- > Chirurgiens-dentistes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- > Denturologistes
- > Hygiénistes dentaires

Régime canadien de soins dentaires


Le gouvernement fédéral a annoncé l'entrée en vigueur, en mai 2024, du [Régime canadien de soins dentaires \(RCSD\)](#).

Ce nouveau régime n'entraînera aucun changement aux programmes de soins dentaires offerts par le gouvernement du Québec. Ainsi, les programmes provinciaux administrés par la RAMQ demeurent et ont priorité sur le RCSD. Si vous rendez un service dentaire couvert à une personne assurée par un programme de soins dentaires provincial, ce service devra être facturé à la RAMQ.

Pour plus d'information sur le RCSD, communiquez avec les responsables du régime ou consultez le site Canada.ca/dentaire.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)